



Brochure d'accueil

Bienvenue chez vous !

Long séjour

m

MAISON DE VESSY

EMS – La liberté d'être soi

www.emsvessy.ch

BIENVENUE A LA MAISON DE VESSY





La liberté d'être soi

INFORMATIONS PRATIQUES



Adresse et téléphones	
La Maison de Vessy	Chemin des Beaux-Champs 7 1234 Vessy
Accès par les transports publics	Depuis le Rondeau de Carouge, bus 41 Depuis Veyrier, bus 8 et 41
Site internet	https://www.emsvessy.ch/
Adresse électronique	info@emsvessy.ch
La Réception <i>Rez-de-chaussée du Bâtiment Principal</i>	022 899 21 11
Le 12 34 – Le Jardin des Senteurs	022 899 22 00
Le SAREAP <i>Admissions et Service aux Résident-e-s et aux Proches</i>	022 899 21 34 / 022 899 21 62
Assistante sociale (SAREAP)	022 899 21 12
La direction de la Maison de Vessy	
Direction générale	Mme Florence Moine
Médecin répondante	Dre Karine Vantieghem
Direction des soins	Mme Megan A. Bowyer
Direction administrative et financière	M. Alain Blattmann
Direction des ressources humaines	M. Philippe Deppierraz
Direction de l'exploitation	M. Stéphane Vohl



La liberté d'être soi

A la Maison de Vessy, chacun-e a la liberté d'être soi, chaque jour.

Notre fierté est de tenir une Maison et d'animer une communauté au sein de laquelle nous souhaiterions être et vivre lorsque nous serons âgés.

Créée en 1921, la Maison de Vessy peut accueillir 226 habitant-e-s et héberge un foyer de jour géré par Alzheimer Genève.

Ce guide a été conçu dans le but de faciliter votre séjour et de le rendre le plus agréable possible.

La direction et les collaboratrice-teur-s de la Maison de Vessy, tous services confondus, sont à votre disposition et à votre écoute. Elle-Il-s travaillent dans le respect des règles de la vie communautaire.

Un nombre important d'expertises sous un même toit, des infrastructures et un environnement exceptionnels, et surtout notre bel esprit de famille, garantissent un haut niveau de prestations et de chaleur humaine à tout-e-s nos habitant-e-s.

Toutes et tous ensemble nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue et de bien vivre à la Maison de Vessy.

La Direction générale



La liberté d'être soi

Notre histoire

La Maison de Vessy, établissement de droit public, est un des plus grands EMS du canton, réparti en 2021 sur 4 bâtiments : Beaux-Champs, Bâtiment Principal, Le Salève, Les Esserts. L'institution accueille 226 résident-e-s.

Elle dispose de locaux communs vastes et variés, ainsi que d'un parc en pleine campagne sur le plateau de Vessy, commune de Veyrier. Cet environnement très favorable offre de multiples possibilités aux résident-e-s et à leurs familles, ainsi qu'aux partenaires communaux ou cantonaux.

La Maison de Vessy accueille par exemple un restaurant scolaire qui permet tous les jours une mixité générationnelle pour celles et ceux qui la souhaitent.

Depuis 2020, la Maison de Vessy accueille dans ses locaux le 2^{ème} Foyer de Jour de l'Association Alzheimer intitulé Le Relais de Vessy. Elle exploite par ailleurs une unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) « protégée » pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Ces nouvelles structures cantonales, avec leurs spécificités cliniques et organisationnelles permettent de générer de nouvelles synergies de prises en charge tout particulièrement dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des démences apparentées.

La Maison de Vessy est un lieu de vie où l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées se font en prenant soin d'elles dans tous les aspects de la vie quotidienne, ceci dans le respect de la singularité de chaque personne et la liberté qui est la sienne d'être elle-même.

Notre mission

Pour répondre aux exigences légales (Loi 8441), la mission de la Maison de Vessy, établissement médico-social doté de la personnalité juridique, est d'accueillir, pour des séjours temporaires ou durables, des personnes âgées dont l'état de santé, physique ou mental, sans justifier un traitement hospitalier, exige des aides, de l'accompagnement, des contrôles et des soins.

Au-delà du soin, de la satisfaction des besoins de chacun-e en matière de santé, au-delà des réponses aux attentes de sécurité, de confort et d'hygiène, il s'agit de garantir à la personne âgée la liberté d'expression de ses valeurs et désirs, la confrontation de ceux-ci avec la réalité d'un contexte de vie en collectivité et l'assurance que ses choix seront pris en compte dans un climat respectueux, éthique et chaleureux.



La liberté d'être soi

Nos principes

Pour atteindre sa mission, la Maison de Vessy décline les principes suivants, qui peuvent se résumer en trois mots clés :

Interdisciplinarité – Qualité – Ethique

- Garantir à chaque résident-e « La liberté d'être soi » en tenant compte de la dimension collective du lieu de vie.
- Etre au service des résident-e-s.
- Dispenser des prestations de qualité pour satisfaire les attentes et les demandes des résident-e-s.
- Garantir un haut niveau de qualité institutionnelle, tous services confondus, mise au bénéfice des résident-e-s, leurs familles et leurs proches.
- Mettre à disposition un cadre de vie permettant au-à la résident-e-s de se sentir chez lui-elle, de garder ses habitudes et de maintenir ses liens socio-familiaux.
- Garantir la possibilité de choix et de décision du-de la résident-e, jusque dans les actes de sa vie quotidienne.
- Maintenir et renforcer les capacités physiques et intellectuelles du-de la résident-e en mobilisant ses ressources et son potentiel.
- Promouvoir le questionnement éthique dans l'équipe pluridisciplinaire.
- Respecter les choix de fin de vie et d'accompagnement du-de la résident-e et de son entourage, notamment dans la rédaction de ses Directives Anticipées et le recours au suicide assisté.

Notre concept de prise en charge

La liberté d'être soi

La Maison de Vessy souhaite garantir en tout temps une prise en charge interdisciplinaire de votre projet de vie, dans le respect de vos choix et valeurs.

Pour ce faire, nous organisons, dès votre arrivée dans l'établissement, un partage des informations essentielles sur vos souhaits et habitudes de vie pour pouvoir répondre au mieux à vos attentes dans votre nouveau lieu de vie et au sein de la communauté.

L'information est ainsi partagée entre l'ensemble des différents secteurs professionnels (soins, animation socio-culturelle, santé, hôtellerie, restauration, intendance, technique, administratif). Ainsi le but est de pouvoir vous sentir accueilli-e et reconnu-e selon vos besoins et vos habitudes par l'ensemble du personnel qui entre en interaction avec vous dès votre arrivée dans l'établissement.



La liberté d'être soi

Vous aménagez votre chambre et votre espace intime avec l'aide de votre entourage et des professionnel-le-s qui vous accueillent en tenant compte du mobilier déjà mis à disposition par l'institution et de vos souhaits de compléter ce dispositif par des effets personnels. Les interventions des professionnels dans votre espace privatif se font avec vous ou votre répondant-e.

Le respect de votre espace privé et votre droit à aménager celui-ci comme vous l'entendez sont partout les mêmes dans notre Maison.

La Maison de Vessy promeut le choix fait par certain-e-s résident-e-s d'être appelé-e-s des «habitant-e-s», vous plaçant ainsi, chez vous, dans votre lieu de vie, entouré-e de professionnels qui oeuvrent pour vous, à vos côtés.

S'agissant d'un lieu de vie à dimension médico-sociale, la prévalence des prestations porte sur les soins (techniques, de confort et d'hygiène), le relationnel, l'animation, la rééducation ou réhabilitation et l'alimentation. Ces prestations sont portées en très grande majorité par les collaboratrice-teur-s de la Maison de Vessy, mais également par des externes qui contribuent à cette interdisciplinarité (médecin dentiste, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.).

Fidèle à ses principes, celui notamment d'offrir à chaque résident-e- « La liberté d'être soi » dans le respect du cadre institutionnel, la Maison de Vessy vous accueille quelles que soient vos origines, orientations et convictions, vous offrant ainsi le respect et l'ouverture permettant de vous sentir accueilli-e dans la dignité.

La qualité des prestations voulues, la qualité que vous et votre famille percevrez, resteront un guide constant dans nos actions quotidiennes.

De même, la dimension éthique de votre prise en charge, le nécessaire questionnement qu'elle requiert des équipes, voire la confrontation qui s'en dégage parfois, sont voulus et favorisés à toutes les étapes de votre vie au sein de la Maison de Vessy.

Les soins

Prendre soin et soigner à la Maison de Vessy, c'est vous accompagner dans les activités de votre vie quotidienne, en vous respectant comme personne singulière, jusqu'au bout de votre vie.

Vous bénéficierez de l'accompagnement d'un-e référent-e, issu-e des équipes soignantes (infirmier-ère ou aide soignant-e), qui mettra tout en oeuvre pour répondre favorablement à vos demandes, besoins et désirs. Il-Elle deviendra votre lien privilégié avec les divers-es intervenant-e-s de votre accompagnement.

Toute l'organisation des soins et des prestations interdisciplinaires s'articule autour de ce système de référence qui en est la pierre angulaire.



La liberté d'être soi

Vous pourrez décider de vos activités quotidiennes. De même, vous choisirez librement les personnes avec lesquelles vous désirez tisser des liens, ceci autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre lieu de vie.

Vous aurez le droit de recevoir ou non qui vous le souhaitez dans votre espace privatif, l'institution étant ouverte aux visites à toute heure.

Dans la mesure de vos possibilités, vous élaborerez votre projet d'accompagnement avec l'aide de votre référent-e et les professionnel-le-s concerné-e-s. Vous en donnerez les orientations, en choisissant son contenu et le type d'interventions professionnelles.

Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, il sera fait appel à votre représentant-e thérapeutique ou à la personne de référence mentionnée dans vos directives anticipées.

Selon votre volonté, votre entourage pourra être intégré dans votre projet d'accompagnement, qui évoluera au gré de vos envies, attentes et besoins, dans un processus souple et dynamique. Ce projet sera évalué régulièrement par les parties concernées.

Les interventions médicales, soignantes et d'animation feront partie intégrante du projet d'accompagnement et seront décidées avec vous ou votre représentant-e.

Toute intervention médicale sera systématiquement soumise à votre consentement ou à celui de votre représentant-e thérapeutique.

Notre médecin répondant

Dans son « Art. 14 Médecin répondant », la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées prévoit ce qui suit :

« ¹ Le médecin répondant de l'établissement doit être au bénéfice d'un droit de pratiquer dans le canton et posséder une formation en gérontologie et/ou en soins palliatifs et/ou une expérience équivalente.(6)

² Il est responsable de la bonne organisation des activités médicales et des soins. En particulier, il doit :

a) organiser, en collaboration directe avec le directeur de l'établissement et l'infirmier-chef, le service médical, les mesures préventives et les soins, y compris les soins palliatifs;

b) s'assurer que les résidents bénéficient en tout temps de la prise en charge que leur état de santé requiert et exercent librement le droit de faire appel au médecin de leur choix.

³ Le médecin répondant se rend dans l'établissement aussi souvent que nécessaire. Il est tenu au courant de tout fait relevant de sa responsabilité.

⁴ Le médecin répondant s'entretient librement avec les résidents, leur entourage et le personnel.

⁵ Sa fonction fait l'objet d'un cahier des charges dont les points essentiels sont fixés par le département compétent. »



La liberté d'être soi

Les autres prestations que la Maison de Vessy vous propose

Par ordre alphabétique

Prestations	Bref descriptif
Admissions et Service aux Résident-e-s et aux Proches (SAREAP)	<p>Le SAREAP vous accueille dès votre entrée à la Maison de Vessy. Il vous soutient et vous accompagne tout au long de votre séjour dans vos démarches administratives, financières et sociales, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.</p>
Animation	<p>Pour vos loisirs et votre vie sociale, les animateur-trice-s organisent et proposent de façon régulière des activités très diversifiées (ateliers, jeux de société, sorties, etc.). Il-Elle-s répondent, dans la mesure du possible, à chaque souhait exprimé individuellement et participent à votre projet d'accompagnement.</p> <p>Le programme des animations est annoncé tous les mois dans l'institution et à chaque parution du journal de la vie à la Maison de Vessy «La Feuille dorée» et est également distribuée aux résident-e-s. Les activités de la semaine sont affichées sur les panneaux des unités de vie et au restaurant Le 12 34.</p>
Animaux de compagnie	<p>Si vous avez un animal familier de petite taille, la Maison de Vessy l'accueille avec plaisir, sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">• présentation d'un certificat de bonne santé avant votre entrée ;• votre animal doit être parfaitement éduqué et faire ses besoins dans une litière ou à l'extérieur ;• il doit être parfaitement dressé et savoir être doux avec les personnes fragilisées ;• ses soins sont à votre charge (entretien, hygiène, alimentation, sorties, frais de vétérinaire ou de pension, etc.) et vous devrez organiser son placement en cas d'incapacité de les assurer.
Appel malade	<p>Pour votre sécurité, la Maison de Vessy est équipée d'un système d'appel malade permettant de demander de l'aide à tout moment, par le biais de boutons presseur et de tirettes, dans certains locaux communs, dans votre chambre et salle de bains.</p> <p>De plus, un bracelet ou un pendentif est également mis à votre disposition, vous permettant d'appeler à l'aide en tout temps, depuis l'ensemble du domaine .</p>



La liberté d'être soi

Argent	<p>Pour éviter les disparitions et les préoccupations qui s'ensuivent pour tous, la Direction vous recommande vivement de déposer toute somme d'argent en votre possession sur votre compte personnel.</p> <p>Si vous êtes bénéficiaire des prestations complémentaires SPC, un forfait pour dépenses personnelles vous est alloué chaque mois. Ce forfait est versé sur votre compte personnel dans l'établissement. Il ne peut pas être cédé à une tierce personne. Les modalités d'utilisation et de gestion sont décrites dans une directive de l'Etat de Genève, qui vous est donnée à l'entrée.</p> <p>Vous pouvez effectuer des retraits et obtenir des informations sur votre compte auprès de la caisse de l'institution (voir Caisse, p. 11).</p>
Assurances	<p>La responsabilité civile et l'assurance ménage sont couverts par un contrat conclu pour l'ensemble des résident-e-s de la Maison de Vessy dès leur entrée dans l'établissement, ceci pour un montant forfaitaire annuel, qui est à votre charge et vous a été communiqué.</p>
Aumônerie Bénévoles	<p>Vos convictions sont prises en compte, quelles que soient vos croyances, pratiques, intérêts religieux, spirituels ou culturels.</p> <p>Une messe a lieu le vendredi après-midi dès 15h00 toutes les deux semaines et un culte une fois par mois, également le vendredi à 15h00. Le calendrier mensuel des célébrations se trouve dans le journal interne « La Feuille Dorée ».</p> <p>Les cérémonies religieuses sont célébrées à la chapelle (ou Salle de Rencontre) de la Maison de Vessy.</p> <p>Pour répondre à vos besoins spirituels, des bénévoles des aumôneries peuvent vous rendre visite selon vos souhaits. Vous pouvez vous adresser aux équipes de l'animation à cette fin.</p> <p>Vous trouverez les coordonnées des aumôneries en annexe du présent document.</p>
Bacs à fleurs	<p>Par mesure de sécurité, l'accrochage des bacs et jardinières de fleurs doit être réalisé de manière à ce que les contenants se trouvent à l'intérieur des balcons.</p>
Bénévoles	<p>Des personnes bénévoles sont à votre service, ou à celles de vos proches, et travaillent en étroite collaboration avec le personnel autour de diverses activités. Vous pouvez vous adresser aux équipes de l'animation à cette fin.</p>



La liberté d'être soi

Bijoux et objets de valeur	<p>La Maison de Vessy décline toute responsabilité en cas de perte ou de disparition d'objets de valeur pour les objets personnels et valeurs gardés dans votre chambre.</p> <p>Nous vous conseillons toutefois de limiter les valeurs que vous gardez dans l'EMS et dans votre chambre.</p>
Caisse	<p>La caisse, située au rez-de-chaussée du Bâtiment principal, est ouverte les mardis, mercredis et jeudis, de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.</p> <p>Vous pouvez y effectuer des retraits et obtenir des informations sur votre compte personnel MV.</p>
Courrier	<p>Le courrier est livré quotidiennement par la poste à la réception, dans la matinée. Il peut être retiré à la réception ou distribué en chambre durant la journée. En accord avec les intéressé-e-s, certains courriers officiels sont gérés directement par le SAREAP. Le courrier peut également être transmis au-à la représentant-e administratif-ve que vous aurez désigné-e.</p> <p>Pour tout envoi de courrier, veuillez vous adresser à la Réception.</p>
Dentiste et hygiène dentaire	<p>L'institution dispose d'un cabinet dentaire équipé d'un appareil de radiologie.</p> <p>La Maison de Vessy est particulièrement vigilante à votre santé dentaire, premier échelon d'une alimentation équilibrée.</p> <p>Le dentiste vous reçoit sur rendez-vous, les jeudis après-midi. Vous pouvez vous adresser aux équipes de soins à cette fin.</p>
Diététique	<p>Le-La diététicien-cienne propose quotidiennement, en collaboration avec la Cuisine et les Soins, une alimentation variée et adaptée en tenant compte, tout au long de votre séjour, de vos goûts et besoins, dans les limites des possibilités de l'institution.</p> <p>Sur avis médical ou à la demande des soins, le-la diététicien-cienne établit une alimentation plus appropriée en fonction de votre état de santé.</p>
Directives anticipées	<p>Les directives anticipées vous permettent de fixer à l'avance les mesures médicales que vous approuvez et celles que vous refusez en cas de perte soudaine de discernement. Elles permettent également aux médecins d'agir en fonction de votre volonté et de décharger vos proches. Le personnel soignant est à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de ces directives.</p>



La liberté d'être soi

Ergothérapie	<p>Sur prescription médicale, un-e ergothérapeute est sollicité-e dans le cadre de l'évolution de votre état de santé ou de votre autonomie.</p> <p>L'ergothérapie a pour mission d'adapter votre environnement à vos besoins et à vos capacités restantes, afin de promouvoir en tout temps une autonomie optimale.</p>
Fermeture des portes	<p>Pour la sécurité de tous, les accès sont fermés de 21h30 à 6h30, toutefois, les entrées des bâtiments Principal, Salève et Esserts sont équipées d'une sonnette de nuit, en cas de besoin.</p>
Fumée	<p>La Maison de Vessy est un établissement non-fumeur. Il vous est cependant autorisé de fumer dans votre chambre et dans le parc.</p>
Jardins et espaces verts	<p>La Maison de Vessy bénéficie d'un parc et de terrasses où vous pouvez vous promener seul-e ou accompagné-e de collaboratrice-teur-s ou de vos proches.</p>
Journal des résidents	<p>Le journal interne mensuel, «La Feuille dorée», relate la vie dans la Maison et contient un bon nombre de renseignements pratiques. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à sa conception et à sa rédaction en vous adressant aux animatrice-teur-s.</p>
Linge, mobilier et objets personnels	<p>Le linge et le mobilier (meubles et bibelots), sont mis en congélation pendant 72h avant d'être installés dans votre chambre pour des raisons de salubrité de la Maison. Votre linge est ensuite lavé et étiqueté, ce qui nécessite encore quelques jours supplémentaires.</p> <p>Pour cette raison, nous vous recommandons de prévoir le déménagement de votre linge, mobilier et objets personnels au moins 1 semaine à 10 jours avant votre entrée.</p> <p>Si du mobilier ou du linge devaient être apportés durant votre séjour, nous vous prions d'en avertir le SAREAP à l'avance, afin que le service intendance de la Maison de Vessy puisse directement les mettre en congélation, dès leur arrivée à la réception.</p> <p>Le numéro à contacter est le 022 899 21 34 ou 21 62.</p> <p>Par ailleurs, vous trouverez une liste du trousseau recommandé, que nous vous conseillons de respecter (voir p. 19).</p> <p>L'entretien de votre linge est pris en charge par la Maison de Vessy, à l'exception de vêtements délicats, qui nécessitent un traitement spécifique. Ceux-ci sont confiés à une entreprise externe et les frais sont à votre charge.</p> <p>L'établissement décline toutefois toute responsabilité en cas de disparition de vêtements et en cas de détérioration du linge.</p> <p>Vous pourrez effectuer des achats de vêtements à l'occasion de ventes organisées à la Maison de Vessy par des boutiques externes.</p> <p>De plus, le service de l'animation vous proposera des sorties « emplettes » afin de vous accompagner pour l'achat des différents produits dont vous pourriez avoir besoin.</p>



La liberté d'être soi

Logement	<p>Votre chambre, c'est votre "chez vous".</p> <p>Vous y trouverez un lit électrique, une table de nuit, une armoire, une table, une chaise et une télévision.</p> <p>Votre chambre peut être aménagée à votre goût avec quelques petits meubles, tableaux, photos, bibelots et plantes vertes. Le SAREAP vous aidera à déterminer comment aménager votre chambre au mieux, en fonction de l'espace qui est à votre disposition.</p> <p>Les appareils électro ménagers (cafetière, bouilloire, etc.) et les lampes seront contrôlés par notre service technique avant d'être installés dans votre chambre.</p> <p>Nos chambres sont équipées de serrures avec carte magnétique. Elle vous sera remise dès votre entrée. Des doubles de cartes peuvent être donnés par la Réception à vos proches, avec votre accord.</p>
Massages	<p>Un espace massage vous permet de profiter d'un moment de détente, sur rendez-vous. Vous pouvez vous adresser aux équipes de soins à cette fin.</p>
Médecin traitant	<p>Votre prise en charge médicale peut être poursuivie par votre médecin traitant si ce dernier accepte de se déplacer à la Maison de Vessy. En cas de refus de sa part, le SAREAP vous proposera d'être suivi-e par un médecin qui consulte habituellement dans l'institution.</p>
Médicaments	<p>La Maison de Vessy collabore avec une pharmacie, qui livre les traitements pour chaque résident-e sur la base des prescriptions des médecins.</p> <p>Les infirmier-ière-s vérifient tous les médicaments avant de les administrer. Ils-Elles sont également constamment à votre écoute pour évaluer votre douleur ou d'autres symptômes, afin de transmettre à votre médecin les informations nécessaires à l'adaptation de votre traitement.</p> <p>Afin de réduire les coûts de la santé, les pharmaciens-ne-s fournissent des médicaments génériques quand ils sont disponibles.</p> <p>Dans le cas où un médicament non remboursé par les assurances est prescrit, le pharmacien se chargera d'essayer de trouver un équivalent remboursé ou une alternative thérapeutique, en concertation avec votre médecin. Les médicaments pour lesquels aucune alternative n'est possible vous seront facturés.</p> <p>Les médicaments dont vous disposez à votre domicile avant votre entrée peuvent être remis aux infirmier-ère-s de la Maison de Vessy pour un triage ad hoc.</p>



La liberté d'être soi

Nettoyage	<p>Deux équipes différentes composent le service du nettoyage. L'une est chargée des nettoyages des locaux communs et de la gestion des inventaires du mobilier des résident-e-s, la seconde, constituée d'employé-e-s de maison, intervient pour le nettoyage de votre chambre et salle de bains.</p> <p>Même si ces collaboratrice-teur-s ne font pas partie formellement des équipes interprofessionnelles des soins, elles-ils sont au coeur du dispositif soignant. Vous les côtoyerez tous les jours et tisserez nécessairement des liens et relations avec elles-eux. Les employé-e-s de maison veillent à intervenir dans votre chambre en appliquant les règles fixées dans l'institution quant à l'hygiène nécessaire, tout en respectant votre sphère privée.</p>
Parking	<p>Des places sont mises à la disposition des visiteurs. Pour les modalités, veuillez vous adresser à la Réception. Aucune place de parking n'est mise à disposition des résident-e-s dans l'enceinte du domaine.</p>
Pédicure / podologue	<p>Les soins de pédicure et de podologie sont donnés sur rendez-vous et effectués en cabinet au sein de l'institution. Vous pouvez vous adresser aux équipes de soins à cette fin.</p> <p>Si vous êtes au bénéfice des prestations complémentaires du SPC, les soins, sur prescription médicale, peuvent être pris en charge. Le SAREAP vous informera des conditions de prise en charge.</p>
Physiothérapie	<p>Afin de maintenir le maximum de capacités fonctionnelles permettant la poursuite d'une vie active et de soulager la douleur, une équipe de physiothérapeutes intervient à la Maison de Vessy, sur prescription de votre médecin traitant. Après évaluation de votre situation et de l'ampleur du problème à traiter, en collaboration avec l'équipe soignante, le-la physiothérapeute élabore et entreprend un traitement ou une rééducation.</p>
Réception	<p>Porte d'entrée de la Maison de Vessy, située au rez-de-chaussée du Bâtiment Principal, la réception vous accueille du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.</p> <p>Les collaboratrices se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question. Vous pourrez également leur acheter de la petite papeterie et des piles et faire affranchir et envoyer votre courrier (paiement auprès d'elles ou note sur votre compte).</p>



La liberté d'être soi

Repas	Forte de son expérience et de ses compétences en matière d'alimentation, la Maison de Vessy dispose d'une brigade de cuisine, de chef-fe-s et d'un cuisinier formé-e-s en diététique. En collaboration avec la diététicienne, il-elle-s vous proposent quotidiennement des menus savoureux, variés et équilibrés, selon votre éventuel régime, mais également vos aversions ou préférences alimentaires, garantissant une offre adaptée et personnalisée.
Restaurant des résident-e-s	<p>Le restaurant des résident-e-s est ouvert 7/7, midi et soir et vous est strictement réservé. Les repas sont servis à 12h00 et à 18h00.</p> <p>Le placement aux tables se fait en concertation avec les équipes soignantes et bien sûr avec vous-même. Le personnel hôtelier prend le relai du personnel soignant, il est à votre écoute et vous propose son aide si vous le souhaitez.</p> <p>Les équipes sont particulièrement attentives à une éventuelle perte du plaisir de manger, qui peut ne pas être uniquement due à des causes gustatives, mais aussi au contexte social et émotionnel que vous vivez. Les équipes de la Maison de Vessy prennent tous ces éléments en considération.</p>
Le 12 34 (restaurant public)	<p>Le 12 34 est un restaurant ouvert au public. Il vous accueille, ainsi que vos proches du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et les week-ends et jours fériés de 8h45 à 17h30.</p> <p>Votre famille et vos proches peuvent aussi y commander et organiser un repas de fête.</p> <p>Que ce soit pour le repas de midi avec vos familles ou vos proches ou pour un repas de fête, les modalités de réservation sont les suivantes :</p> <p>Les réservations se font avant 9h00 le jour même pour le repas de midi et 48 heures à l'avance pour les repas de fêtes, si vous choisissez le menu du jour.</p> <p>Pour les menus spéciaux, la commande doit être passée au moins deux semaines à l'avance et le choix du menu doit être discuté avec le Chef de cuisine qui vous guide et vous accompagne dans la préparation de ce moment festif.</p> <p>Toute réservation se fait au 022 899 22 00, de 8h00 à 17h30.</p>



La liberté d'être soi

Le Jardin des Senteurs (restaurant public)	<p>Durant les beaux jours, autour de jardins suspendus, une sélection d'herbes aromatiques originales vous fera voyager dans une expérience de senteurs et de saveurs. Le Chef de cuisine et toute l'équipe du 12 34 œuvrent pour proposer une véritable signature culinaire, avec une carte locale (produits GRTA) et une cuisine 100% « faite maison ». Cette expérience savoureuse est ouverte au public, aux résidents et aux familles.</p> <p>Durant les jours plus frais, le Jardin des Senteurs est niché au sein du 12 34, avec quelques tables aux allures saisonnières.</p> <p>Réservation 24h à l'avance au 022 899 22 00 ou directement au 12 34.</p>
Restauration dans la salle à manger de votre unité	<p>Le petit déjeuner est servi dans la salle à manger de votre unité entre 8h00 et 9h00.</p> <p>Vous pouvez également y prendre votre repas de midi et du soir. Cela vous permet de vous restaurer en petits groupes, sans avoir à vous déplacer beaucoup, la taille de l'établissement et sa dimension multi-sites pouvant être un frein aux déplacements, certains jours de fatigue.</p>
Restauration en chambre	<p>La restauration dans votre chambre doit rester limitée et correspondre strictement à un besoin dépendant de votre état de santé. Vous serez stimulé-e et incité-e à fréquenter le restaurant des résident-e-s, Le 12 34 ou la salle à manger de votre unité ou d'une autre unité de soins.</p>
Restaurant scolaire	<p>Le restaurant scolaire de l'école primaire de Pinchat (commune de Veyrier), qui se trouve au 1^{er} étage du Bâtiment principal, sert entre 180 et 190 repas journaliers aux écolier-e-s que vous croiserez dans le parc.</p>
Salon de coiffure et esthétique	<p>L'espace beauté de la Maison de Vessy vous propose tous les services en lien avec votre bien-être, pour (re) trouver l'estime et la confiance en soi, en prenant en compte la globalité de l'individu, tant physique, mentale, émotionnelle, qu'énergétique. Vous pouvez vous y rendre non seulement pour vous faire coiffer ou vous faire beau-belle, mais également afin d'y trouver un lieu d'échanges pour discuter, prendre un thé, et vous faire conseiller sur une large gamme de produits de beauté et d'hygiène.</p> <p>Le salon de coiffure est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, sur rendez-vous. Les tarifs du salon sont consultables sur place.</p> <p>Vous pouvez vous adresser aux équipes de soins à cette fin, ainsi que pour acheter des produits de base d'hygiène.</p>



La liberté d'être soi

Service technique	Le service technique s'occupe des appareils électriques présents dans votre chambre (téléphone, télévision, luminaires, etc.). Si vous le souhaitez, ses collaborateurs peuvent enregistrer les numéros de vos proches sur votre téléphone. Ils s'occupent également d'accrocher vos tableaux et de l'entretien global de vos installations, afin d'éviter tout dysfonctionnement qui pourrait avoir une incidence sur vous, votre confort ou vos biens.
Système anti-errance	Pour la sécurité des résident-e-s, l'ensemble du domaine de la Maison de Vessy est muni de boucles de détection anti-errance. En cas de besoin, sur prescription de votre médecin et en concertation avec toutes les parties concernées et l'équipe pluridisciplinaire, le périmètre de votre déambulation est paramétré de manière personnalisée.
Téléphone	Votre chambre est équipée d'un appareil téléphonique. Les frais liés à vos communications téléphoniques sont facturés mensuellement. Il n'y a pas de frais d'abonnement.
Télévision	Votre chambre est équipée d'un téléviseur. Vous trouverez dans votre chambre une liste variée des chaînes à votre disposition.
Transports	Vos frais de transport pour des raisons médicales sont pris en charge par votre assurance maladie et / ou le SPC, si vous êtes au bénéfice des prestations complémentaires. Tout transport privé reste à votre charge. Le SAREAP se tient à votre disposition pour tout complément d'information, notamment concernant les abonnements de transports publics.
Vacances	Vous pouvez organiser avec vos proches des séjours pour partir en vacances. L'équipe soignante se tient à votre disposition pour vous aider à préparer votre séjour. Il existe également une maison de vacances, «La Nouvelle Roseraie », située à St-Légier au-dessus de Vevey, sous la direction de l'Hospice général, qui accueille des résident-e-s autonomes pour des séjours pouvant aller jusqu'à deux semaines. Tout renseignement peut être obtenu auprès du SAREAP.
Visites et sorties	Les visites sont libres et les sorties sont autorisées. Il est recommandé d'annoncer vos sorties au personnel de votre unité de vie.
Wifi	Si vous possédez un ordinateur personnel, une tablette et/ou un téléphone portable, un accès gratuit WIFI est disponible. Les renseignements peuvent être pris auprès du SAREAP.



La liberté d'être soi

INFORMATIONS RELATIVES À VOTRE TROUSSEAU



Chère future résidente,
Cher futur résident,

Vous trouverez ci-dessous la liste du trousseau et des quantités que nous vous recommandons. Avant votre arrivée, il vous est conseillé de procéder à un tri judicieux des vêtements que vous souhaitez apporter avec vous, en sachant qu'il est important que votre choix corresponde à vos envies et que les vêtements soient à votre taille.

Le linge de toilette et la literie sont fournis par la Maison de Vessy, de même que le linge de maison, il est donc inutile d'en apporter. Les vêtements lavables en machine seront pris en charge par notre établissement pour l'entretien courant (nettoyages et petits raccomodages usuels).

Nous vous recommandons de privilégier les vêtements en coton et polyester et d'éviter les textiles délicats comme la soie, la laine vierge, le mohair, le cachemire, la viscose, le linge de type Damart, ainsi que les vêtements spécifiant un lavage à la main. En effet, ceux-ci seront remis à une entreprise extérieure pour un nettoyage à sec, qui vous sera facturé au prix coutant. Selon les textiles (par exemple cuir et fourrure), cela peut être très onéreux.

A noter que nous déclinons toute responsabilité pour des dégâts survenus sur le linge lors de l'entretien interne et externe. Comme cela est indiqué en p. 13 de cette brochure, avant d'être apporté dans votre chambre, votre linge sera mis en congélation durant 72h, puis lavé et étiqueté. Aussi sera-t-il nécessaire que vos vêtements soient transmis à la Maison de Vessy au moins une semaine avant votre arrivée, afin qu'il puisse vous être remis lors de votre arrivée.

Lors de tout apport de vêtements durant votre séjour, nous vous remercions d'en avertir le SAREAP pour l'organisation de leur prise en charge par la lingerie (congélation, lavage et étiquetage).

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons dorénavant et déjà la bienvenue à la Maison de Vessy.

La Direction de l'exploitation



La liberté d'être soi

TROUSSEAU RECOMMANDÉ

*Les quantités proposées ont été étudiées
sur la base d'un besoin de changement
journalier des effets personnels*



Le type de vêtements proposé, ainsi que les quantités indiquées peuvent varier selon vos habitudes vestimentaires et votre état de santé. Il vous sera peut-être demandé de l'adapter. Pour toute question, veuillez vous adresser au SAREAP (022 899 21 34 / 022 899 21 62).

Quantité	Articles
7	Camisoles / maillots de corps (<i>si utilisés habituellement</i>)
6	Culottes / slips (<i>évités les couleurs sombres</i>)
2	Soutien-gorge
2	Ceintures ou bretelles (<i>si utilisés habituellement</i>)
6	Chemises de nuit / pyjamas (en coton, maille souples)
2	Robes de chambre
6	Trainings
2	Châles / liseuses / plaid
3	Paires de collants ou mi-bas
7	Paires de chaussettes
5	Blouses / chemisiers / chemises (en coton, maille souples)
2	Echarpes / foulards
3	Jupes / pantalons (en coton, maille souples, avec taille élastique)
3	Gilets / jaquettes
4	Pull-overs / sweat-shirts
6	T-shirts / polos
4	Robes (en coton, maille souples)
2	Manteaux ou vestes (1 pour le printemps/été, 1 pour l'automne/hiver)
1	Cravate (<i>si utilisée habituellement</i>)
1	Ensemble habillé / complet
1	Chapeau / bonnet / casquette (1 de chaque, selon habitude de vie)
2	Paire de chaussures multi-saisons
2	Paires de pantoufles lavables



La liberté d'être soi

Affaires de toilette, d'hygiène et de confort
Rasoir
Mousse à raser
Brosse à dents
Dentifrice
Gel douche
Shampooing
Brosse à cheveux
Peigne
Lime à ongles
Coupe-ongles
Mouchoirs en papier
Lunettes de soleil
Prothèse dentaire <i>si vous en possédez</i>
Prothèses auditives <i>si vous en possédez</i>
Moyens auxiliaires (déambulateur, fauteuil roulant, canne, etc.) <i>si vous en possédez</i>



La liberté d'être soi

LISTE DES PRIX DES
PRESTATIONS NON
COMPRISES DANS LE PRIX
DE PENSION



Prestations diverses	Prix
Assurance responsabilité civile (RC)	Forfait annuel de CHF 28.50 En cas de sinistre, l'éventuelle franchise sera à votre charge
Etiquetage du linge	CHF 1.- par pièce de linge marquée
Repas pris au 12 34 (spécialités) du lundi au vendredi <i>(Cela ne concerne que les spécialités, pas les plats du jour, qui correspondent à vos repas quotidiens et font donc partie du prix de votre pension. Toutefois, si vous désirez manger votre plat du jour au 12 34, il faut en avvertir le personnel soignant la veille)</i>	CHF 6.70 (si le personnel soignant est averti le jour même à 9h00 au plus tard) CHF 11.70 (si le personnel soignant n'a pas été averti le jour même au plus tard à 9h00)
Activités proposées par l'animation	Prix
Sorties repas au restaurant	CHF 40.- dont CHF 17.50 à votre charge et CHF 22.50 à la charge de la Maison de Vessy Un éventuel dépassement est à votre charge
Sorties goûters Plats à l'emporter	CHF 10.- dont CHF 5.- à votre charge et CHF 5.- à la charge de la Maison de Vessy Un éventuel dépassement est à votre charge
Sorties spectacles	20% du prix du billet La Maison de Vessy prend en charge les 80 % restants



La liberté d'être soi

INFORMATIONS RELATIVES AUX OBJETS DE VALEUR



La Direction de la Maison de Vessy vous informe que :

- Vous êtes responsable des valeurs (argent, bijoux, collections, tableaux, bibelots, etc.) et plus largement, de tout objet (incluant mobilier, linge de maison personnel, TV, radio, Hifi, téléphones portables, PC, tablettes, etc.) que vous conservez dans votre chambre ou que vous portez sur vous (bijoux, vêtements, lunettes, appareil dentaire, prothèse auditive, etc.).

Nous souhaitons que vous trouviez à la Maison de Vessy les conditions d'une vie sereine, pour cela nous vous suggérons de :

- limiter les bijoux/valeurs que vous apportez ;
- déposer votre argent sur votre compte de « dépenses personnelles » à la Maison de Vessy.

Nous vous conseillons également de :

- ne pas apporter d'objet de valeur, tel que tableau de maître, meuble/objet signé, etc. Si vous souhaitez le faire, vous devrez assurer ces objets de valeurs à vos frais et transmettre au service aux résident-e-s et aux proches les justificatifs d'assurance ;
- être particulièrement vigilant-e aux bijoux que vous portez tous les jours, qu'ils aient une valeur financière ou sentimentale, tout comme aux lunettes, prothèse dentaire ou auditive, et ce notamment lorsque vous les enlevez pour des soins ou autres raisons.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition d'objet ou de valeurs et ne peut s'engager à un quelconque remboursement ou remplacement.

Le service aux résident-e-s et aux proches (SAREAP) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La signature de votre contrat d'accueil signifie que vous avez lu et pris connaissance de la présente information.

La Direction générale



La liberté d'être soi

Clé pour la porte de votre chambre



La Direction de la Maison de Vessy vous informe que :

- votre porte de chambre est équipée d'une serrure électronique, afin de maintenir votre autonomie et intimité et de garantir la gestion des accès à votre lieu de vie ;
- la clé qui vous sera donnée se présente sous forme de carte magnétique ;
- une seule clé vous sera délivrée. Si vous souhaitez qu'une autre personne en obtienne une, vous devrez en faire la demande auprès de la Réception de la Maison de Vessy ;
- en cas de perte ou de vol, nous vous prions de vous adresser à la Réception afin d'obtenir une nouvelle clé. Des frais de reproduction à hauteur de CHF 5.- vous seront facturés ;
- à la fin de votre séjour, la-les clé-s devront nous être restituées. A défaut, un montant de CHF 5.- par clé non restituée sera facturé ;
- il en va de votre responsabilité ou de celle de votre représentant administratif d'avoir ou de ne pas avoir une porte sécurisée. En cas de demande, la serrure électronique peut être désactivée et donc ouverte à tous.

La Maison de Vessy décline toute responsabilité au cas où vous décideriez de laisser votre porte ouverte, rendant votre lieu de vie ouvert à tous.

La Direction générale



La liberté d'être soi

Système de sécurisation des résident-e-s sur tout le domaine de la Maison de Vessy

Système d'appel malade



La Direction de la Maison de Vessy vous informe que

- vous disposez d'un appel malade généralisé, en fixe dans votre chambre et salle de bains, et de façon portative sous forme d'un bracelet ou d'un collier pendentif, à porter sur vous ;
- cet appel malade vous permet d'appeler à l'aide en tout temps, où que vous vous trouviez dans les locaux (privés et collectifs) de la Maison de Vessy ou sur le domaine ;
- lorsque votre état de santé le nécessite, et sur prescription médicale uniquement, ce système permettra de vous géolocaliser sur l'ensemble du domaine selon un périmètre de déplacement défini spécifiquement pour vous ;
- vous êtes responsable de porter le bracelet/pendentif appel malade ou non, afin de pouvoir appeler en cas de besoin.

La Maison de Vessy décline toute responsabilité au cas où vous refuseriez de porter ce bracelet/pendentif et vous retrouveriez dans une situation (déambulation, errance, chute) qui ne permettrait pas de vous localiser rapidement, faute de porter ce moyen de détection.

La Direction générale



La liberté d'être soi

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS ET SUGGESTIONS



Notre institution est particulièrement attentive à la qualité des soins et de l'accompagnement des résident-e-s. Dans le cadre de l'amélioration constante de la qualité, vous, votre famille ou vos proches avez la possibilité d'adresser à la Maison de Vessy vos réclamations ou suggestions.

La Maison de Vessy vous laisse apprécier quelle est la fonction avec laquelle vous souhaitez entrer en discussion, d'où le fait que vous trouverez ci-dessous les différentes instances auxquelles vous pouvez vous adresser par courrier ou par e-mail, lorsque celui-ci est indiqué :

- **A l'attention du-de la représentant-e des résident-e-s de la Maison de Vessy.** Le courrier, sous enveloppe, est à déposer dans sa boîte aux lettres, située à la réception du bâtiment principal
- **A l'attention de la Direction des soins de la Maison de Vessy.** Le courrier, sous enveloppe, est à déposer dans la boîte aux lettres de la Direction des soins, située à la réception du bâtiment principal. Vous pouvez également envoyer un e-mail à directiondesoins@emsvessy.ch
- **A l'attention de la Direction de l'exploitation de la Maison de Vessy.** Le courrier, sous enveloppe, est à déposer dans la boîte aux lettres de la Direction de l'exploitation, située à la réception du bâtiment principal. Vous pouvez également envoyer un e-mail à directionexploitation@emsvessy.ch
- **A l'attention de la Direction générale de la Maison de Vessy.** Le courrier, sous enveloppe, est à déposer dans la boîte aux lettres de la Direction générale, située à la réception du bâtiment principal. Vous pouvez également envoyer un e-mail à direction@emsvessy.ch
- **A l'attention du médecin répondant.** Le courrier, sous enveloppe, est à déposer dans la boîte aux lettres de la Direction des soins, située à la réception du bâtiment principal, qui se chargera de le lui transmettre. Vous pouvez également envoyer un e-mail à directiondesoins@emsvessy.ch, en précisant dans l'objet « A l'attention du médecin répondant ».

La Direction générale s'engage au traitement de votre réclamation ou suggestion dans les délais les plus courts.

La signature de votre contrat d'accueil signifie que vous avez lu et pris connaissance de la présente information.

La Direction générale

